



Municipalité de Grand-Métis

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2015

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par la soussignée :

**QUE** le rôle général de perception est maintenant déposé au bureau municipal. La municipalité de Grand-Métis procédera donc à l'envoi des comptes de taxes dans les 15 jours suivant la date du présent avis.

Chaque compte est payable en un versement unique ou dans certains cas, en deux (2) ou trois (3) versements égaux. Les trois (3) versements sont payables aux dates ultimes suivantes :

- 1<sup>o</sup> Pour le versement unique ou le premier versement : **1 avril 2015**
- 2<sup>o</sup> Pour le deuxième versement : **2 juillet 2015**
- 3<sup>o</sup> Pour le troisième versement : **1 octobre 2015**

**FAIT À GRAND-MÉTIS**, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2015.  
La directrice générale / sec. trésorière,

Chantal Tremblay,  
Directrice générale secrétaire-trésorière

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9 heures et 11 heures le 4<sup>ième</sup> jour de février 2015.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 4<sup>ième</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2015

Directrice générale secrétaire trésorière